

DEPARTEMENT
DE LA GIRONDE

VILLE DE
VILLENAVE D'ORNON

ARRÊTÉ

N° 581/2017

SERVICES TECHNIQUES
JMB/CD

OBJET : Branchement d'eau avec coffret 18, rue Marcel DELATTRE

Le Maire de VILLENAVE D'ORNON, Vice-Président de Bordeaux Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses Articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment l'article L 411.1,

Vu la huitième partie du Livre I de la signalisation routière,

Vu la demande de la LYONNAISE DES EAUX - AT par laquelle sont envisagés les travaux cités en objet,

Vu les prescriptions générales de voirie métropolitaine N° 3C/PB/109137/116138 du 2 mai 2017,

Considérant que ces travaux se dérouleront du lundi 26 juin 2017 au vendredi 7 juillet 2017.
Durée des travaux : 4 jours,

Considérant que ces travaux sont confiés à l'entreprise CHANTIERS MODERNES

Considérant qu'il y a lieu de protéger la sécurité des usagers,

Considérant que ladite voie est métropolitaine.

ARRETE :

ARTICLE 1 :

- Les prescriptions édictées dans les articles suivants sont valables du lundi 26 juin 2017 au vendredi 7 juillet 2017. Durée des travaux : 4 jours. Elles concernent un branchement d'eau avec avec coffret 18, rue Marcel DELATTRE.

ARTICLE 2 :

- Le stationnement sera interdit au droit des travaux. En cas de non respect de cette interdiction, la Police Municipale pourra faire intervenir la fourrière afin de procéder à l'enlèvement du véhicule.

ARTICLE 3 :

- La rue sera barrée sauf pour les riverains pour lesquels un accès sera maintenu. Une déviation sera mise en place par la rue Elie LOURMET, la rue Léon BLUM et la route de TOULOUSE.

ARTICLE 4 :

- Le cheminement piétons sera renvoyé sur le trottoir d'en face.

ARTICLE 5 :

- L'entreprise chargée des travaux devra matérialiser ces mesures de jour comme de nuit par des panneaux réglementaires appropriés et mettre en place la déviation.


ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Bordeaux Métropole Direction Territoriale Sud
- Monsieur le Directeur de la LYONNAISE DES EAUX – AT (1808001)
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers du Département
- Commissariat de Police de BEGLES
- Police Municipale
- Service Communication
- Service Transports Municipaux
- GDP

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à VILLENAVE D'ORNON, le 13 JUIN 2017

Le Maire,
Vice-président de Bordeaux Métropole



Patrick PUJOL

The image shows an official octagonal seal of the Municipality of Villeneuve-d'Ornon. The seal contains a central emblem and the text 'VILLENAVE D'ORNON' and 'MAIRIE DE'. A handwritten signature, identified as Patrick PUJOL, is written over the seal and extends to the right.

"Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX - 9 rue TASTET 33000 BORDEAUX, dans le délai de deux mois à compter des mesures de publicité"